

[Français]

L'HABITATION

ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LES NÉGOCIATIONS AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DES SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

M. Jacques Olivier (Longueuil): Monsieur le président, je désire poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines, sur le programme Action-logement.

Étant donné que les dispositions du chapitre 15 de la loi du Québec interdisent aux municipalités de négocier directement avec le gouvernement canadien ou ses sociétés, étant donné aussi que le retard du gouvernement du Québec à en venir à une entente avec le gouvernement canadien prive les municipalités du Québec de sommes importantes en capital et intérêts, étant donné enfin que le 29 février, la ville de Longueuil s'est déjà qualifiée pour un montant de \$814,000, est-ce que le ministre peut nous dire où en sont les négociations avec le gouvernement provincial, et s'il s'attend très bientôt à la conclusion d'une entente avec le gouvernement québécois?

[Traduction]

L'hon. Barney Danson (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, il doit y avoir un échange de lettres. Il n'y a pas d'accord officiel à cet égard. M. Goldbloom à Québec et notre directeur régional à Montréal, M. Guilbault, se sont entendus pour que tous les permis de construction qui répondent aux critères adoptés par la Chambre depuis le 1^{er} novembre 1975, je crois, soient honorés. La demande sera transmise à la Société d'habitation du Québec. Les fonds seront versés directement à la municipalité par la SCHL avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 1975.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LES PROBLÈMES POSÉS PAR LE BILINGUISME DANS LES COMMUNICATIONS AIR-SOL—DEMANDE D'INTERVENTION DU MINISTRE AUPRÈS DES PILOTES

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Dans un communiqué publié le 25 février au sujet du bilinguisme dans les services du trafic aérien, le ministre a dit que les allégations concernant les problèmes posés par le bilinguisme dans les communications aériennes étaient sans fondement et que pas un seul des prétendus incidents n'était réel. Nous savons maintenant que l'Association des pilotes de ligne du Canada a présenté au directeur général de l'aviation civile des preuves sur vingt cas d'accidents qui ont été évités de justesse au Québec. Ces cas ont-ils été rapportés au ministre?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur. Je n'ai pas encore reçu de rapport là-dessus. Normalement, les fonctionnaires détermineraient si ce rapport est fondé, étant donné que par le passé de tels rapports se sont révélés sans fondement.

Questions orales

M. McKenzie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Puis-je demander au ministre pourquoi il n'a pas accusé réception du rapport de l'APLC sur ces cas? Le ministre rendra-t-il publics les détails de ces cas et rencontrera-t-il personnellement les dirigeants de l'APLC pour éclaircir cette affaire?

M. Lang: Monsieur l'Orateur, il ne sera à rien d'accuser réception d'un document tant qu'on n'a pas vérifié si les allégations qu'il contient sont fondées.

* * *

● (1440)

L'AGRICULTURE

LE PROJET D'ABANDON DES SUBVENTIONS AU TRANSPORT DE LA FARINE AUX PORTS DE LA CÔTE EST—L'APPARENTE CONTRADICTION DANS LES DÉCLARATIONS DU MINISTRE

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je pose une question à un ministre de l'Agriculture. J'espère qu'il sera indulgent envers un citoyen. Comme le ministre des Transports m'a dit que les subventions au transport de la farine et des céréales acheminées par les ports de l'Atlantique seront annulées sous peu et comme le ministre de l'Agriculture a répondu très aimablement au député de Vegreville que des études sur cette question névralgique étaient en cours, puis-je demander laquelle représente la politique gouvernementale: la ruine aux mains du ministre des Transports ou la rumination du ministre de l'Agriculture?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, tout dépend du résultat de mes études.

* * *

LES TRANSPORTS

LE RAPPORT SUR LES PERTES DE VIES ET DE BATEAUX DE PÊCHE SUR LA CÔTE OUEST—LES MOTIFS DU REPORT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, deux autres pêcheurs ont perdu la vie en mer avant-hier soir dans le Bassin Reine-Charlotte. J'aimerais demander au ministre des Transports s'il a pu s'assurer que les recommandations du rapport de l'an dernier sur les pertes de vies et de bateaux de pêche sur la côte ouest ont été mises en œuvre avant que la flotte de pêche au hareng ne prenne la mer cette saison.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, un certain nombre de mesures ont été prises pour tenter de réduire le danger. D'autres règlements ont été présentés et étudiés. Nous comptons les appliquer et demander des changements assez importants dans la construction et la sécurité des navires. On craignait généralement qu'une application trop précipitée de ces règlements ne prive complètement les pêcheurs de l'usage de leurs navires pendant une bonne période. Par conséquent, les discussions sur les meilleurs moyens d'appliquer ces nouvelles normes se poursuivent toujours.